

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 182.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025

- En exercice : 89
- Présents : 53
- Votants : 71 (18 procurations)
- Suffrages exprimés : 71 (71 pour)
- Secrétaire de séance : M. Florent ARMAND

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à La Maison Pour Tous de Lagrand (commune de Garde-Colombe), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Régis RIOTON à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Elisabeth DEPEYRE représentée par son suppléant, M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT représenté par M. Jean-Yves SIGAUD à qui il a donné procuration
 - Mme Martine GARCIN représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - M. Michel JOANNET représenté par Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Gérard NICOLAS à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU représenté par Mme Renée MAOUI à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Paul COUDOURET
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GALVET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY représenté par Mme Marilyne RICHAUD à qui il a donné procuration
 - Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monétier Allemont : Mme Ghislaine OLIVE
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR représentée par Mme Cécile LIOTARD à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain MARTINASSO
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX

- Pour la commune du Poët : M. Georges PAPEGAY représenté par son suppléant, M. Alain MONTAY
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND représenté par M. Daniel ROUIT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Rosette GUERIN
- Pour la commune de Serres :
 - M. Daniel ROUIT
 - Mme Véronique ARLAUD représentée par M. Gérard TENOUX à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - Mme Christine REYNIER
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL
 - Mme Christiane GHERBI
 - M. Nicolas LAUGIER
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Christiane GHERBI à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ représentée par M. Daniel SPAGNOU à qui elle a donné procuration
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Patrick CLARES
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Jean-Pierre BOY représenté par M. Patrick CLARES à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Patricia SOUGEY LARDIN
- Pour la commune de Thèze : M. Gérôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHÜLER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - Mme Béatrice ALLIROL
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX représentée par Mme Ghislaine OLIVE à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant M. Jean-Claude GERMAIN

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - M. Pierre SEINTURIER
 - Mme Michèle MAFFREN
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune de l'Épine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP

- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Serres : Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Cyril DERDICHE
 - M. Franck PERARD
 - Mme Stéphanie SEBANI
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET

ORDRE DU JOUR : Budget annexe 2025 du parc d'activités du Poët / Décision modificative n°1

Afin de prendre en compte :

- les écritures de stock 2025 ;
- des ventes de terrain non prévues au budget ;
- le remboursement au budget général d'une partie des avances perçues ;

il est nécessaire d'adopter la décision modificative suivante sur le budget annexe 2024 du parc d'activités du Poët :

➤ *Section de fonctionnement :*

En dépenses :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévision votée le 02/04/25	Décision modificative proposée	TOTAL
042	71355	Variation des stocks de terrains aménagés	123 571,87 €	70 572,15 €	194 144,02 €

En recettes :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévision votée le 02/04/25	Décision modificative proposée	TOTAL
70	7015	Vente de terrains aménagés	142 520 €	115 708 €	258 228 €
75	75888	Autres produits divers de gestion courante	0 €	58 €	58 €

Le total de la section de fonctionnement est ainsi porté à 217 436,02 € en dépenses et à 387 863,06 € en recettes, soit un suréquilibre de fonctionnement de 170 427,04 €.

➤ *Section d'investissement :*

En dépenses :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévision votée le 02/04/25	Décision modificative proposée	TOTAL
16	168751	GFP de rattachement	0 €	44 180 €	44 180 €

En recettes :

Chapitre	Article	Intitulé	Prévision votée le 02/04/25	Décision modificative proposée	TOTAL
040	3555	Terrains aménagés	123 571,87 €	70 572,15 €	194 144,02 €

Le total de la section d'investissement est ainsi porté à 80 454,40 € en dépenses et à 203 939,06 € en recettes, soit un sur-équilibre d'investissement de 123 484,56 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte la décision modificative proposée sur le budget annexe 2025 du parc d'activités du Poët.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 18 DEC. 2025